

Compte-rendu du Conseil Syndical du 28 Mars 2022

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 32

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 30 dont 11 excusés

Début de la séance à 18h55

Michel Dono remercie les délégués pour leur présence et commence par énumérer l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

1°) Vote du Compte Administratif 2021, du Compte de Gestion 2021 et de l'affectation du résultat 2021 :

M. René VERHEE, Vice-président prend la parole pour la présentation du compte administratif 2021 et énumère pour l'année 2021, les montants budgétés, réalisés et les soldes pour chacun des chapitres en :

Recettes réelles de fonctionnement :

- Il est précisé que les subventions liées au salaire de la chargée de mission qualité de l'eau (compte 748) sont maintenant imputées en fonctionnement. Le principe a été validé par la Trésorerie de Nancy.
- Sur le compte 7087, le remboursement de frais correspond à la facturation à la CC du BASSIN DE POMPEY pour la gestion des 2 puits de Loisy.

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes réelles de fonctionnement	2 256 028,02 €	2 244 374,76 €	11 653,26 €

Recettes d'ordre de fonctionnement :

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes d'ordre de fonctionnement	133 542,64 €	133 542,64 €	0,00 €

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes de fonctionnement	2 389 570,66 €	2 377 917,40 €	11 653,26 €

Dépenses réelles de fonctionnement :

- Sur le compte 6718, le litige SAUR sera soldé sur l'exercice 2022 suite au jugement rendu le 30/12/2021.
- Sur le compte 6411, la somme budgétée tenait compte d'un salaire à 80 % pour la chargée de mission qualité de l'eau qui a réduit ses horaires de travail au 01/03/2021.

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 433 477,00 €	1 113 438,93 €	320 038,07 €

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

- Au chapitre 023 (virement à la section d'investissement) est une opération qui ne se réalise jamais.

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	954 159,66 €	474 354,53 €	479 805,13 €

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses de fonctionnement	2 387 636,66 €	1 587 793,46 €	799 843,20 €

Recettes réelles d'investissement :

- Sur le compte 13111, les subventions liées au salaire de la chargée de mission qualité de l'eau seront désormais titrées en fonctionnement car son salaire est mandaté en fonctionnement. La Trésorerie a validé le principe en fin d'année 2021. Les titres ont donc été remis en fonctionnement déjà sur l'exercice 2021.

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes réelles d'investissement	578 676,30 €	264 411,13 €	314 265,17 €

Recettes d'ordre d'investissement :

- Au chapitre 021 (virement à la section d'investissement) est une opération qui ne se réalise jamais.

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes d'ordre d'investissement	954 159,66 €	474 354,53 €	479 805,13 €

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes d'investissement	1 532 835,96 €	738 765,66 €	794 070,30 €

Dépenses réelles d'investissement :

- Au compte 2115, le prêt de 300 000 € pour l'achat d'un bâtiment n'a pas été débloqué, ce projet est encore à l'étude.

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses réelles d'investissement	1 389 408,32 €	900 201,86 €	489 206,46 €

Dépense d'ordre d'investissement :

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses d'ordre d'investissement	133 542,64 €	133 542,64 €	0,00 €

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses d'investissement HORS OPERATIONS	1 522 950,96 €	1 033 744,50 €	489 206,46 €

	Budget	Réalisé	Solde
Opération n° 10 - Mailly	1 251,00 €	1 042,12 €	208,88 €
Opération n° 11 - Clémery	8 480,00 €	970,00 €	7 510,00 €
Opération n° 20 - Mailly	0,00 €	10 903,13 €	-10 903,13 €
Total des opérations	9 731,00 €	12 915,25 €	-3 184,25 €

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses d'investissement	1 532 681,96 €	1 046 659,75 €	486 022,21 €

Le compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion 2021 transmis par la Trésorerie de Nancy.

Détail général du compte administratif 2021 :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	1 532 681,96
	Réalisé :	1 046 659,75
	Reste à réaliser :	75 447,07
Recettes	Prévu :	1 532 835,96
	Réalisé :	738 765,66
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	2 387 636,66
	Réalisé :	1 587 793,46
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 389 570,66
	Réalisé :	2 377 917,40
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		-307 894,09
Fonctionnement :		790 123,94
Résultat global :		482 229,85

M. Michel DONO sort pour le vote du compte administratif et du compte de gestion 2021. M. René VERHEE procède au vote.

Pour 33 – contre 0 – abstention 0

Détail de l'affectation du résultat :

Considérant Statuant Constatant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, que le compte administratif fait apparaître :	
- Un excédent de fonctionnement de :		432 553,92
- Un excédent reporté de :		357 570,02
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		790 123,94
- Un déficit d'investissement de :		307 894,09
- Un déficit des restes à réaliser de :		75 447,07
Soit un besoin de financement de :		383 341,16
 DECIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT		790 123,94
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)		383 341,16
RESERVE REGLEMENTEE (1064)		1 934,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)		404 848,78
<hr/>		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT		307 894,09

Pour 36 – contre 0 – abstention 0

2°) Vote du Budget Primitif 2022 :

M. Fabrice DELILLE, technicien prend la parole pour présenter les travaux qui seront réalisés en 2022.

▪ **Vote du Budget Primitif 2022**

➤ Travaux prévus en 2022

➤ Compte 2313 :

- **Réservoir de Bey-sur-Seille:**

- Reprise des bétons et mise en peinture de la chambre à vannes
- Création by-pass
- Renouvellement des conduites en Inox 316L
- Renouvellement des rambardes et échelles
- Renouvellement de la trappe de visite à la cuve
- Reprise de la cuve :
 - ✓ Reprise des bétons dégradés
 - ✓ Traitement des fissures
 - ✓ Etanchéité (voile et radier)
 - ✓ Imperméabilisation

Montant prévu au budget : 60 000 €



▪ Vote du Budget Primitif 2022

➤ Travaux prévus en 2022

➤ Compte 2313 :

- *Réservoir de Belleau:*

- *Reprise des bétons et mise en peinture de la chambre à vannes*
- *Renouvellement de l'ensemble des conduites en Inox 316L*
- *Renouvellement des rambardes et échelles*
- *Renouvellement de la trappe de visite à la cuve*

Montant prévu au budget : 22 000 €



▪ Vote du Budget Primitif 2022

➤ Travaux prévus en 2022

➤ Compte 2313 :

- *Réservoir de Villers-lès-Moivrons:*

- *Reprise des bétons et mise en peinture de la chambre à vannes*
- *Renouvellement de l'ensemble des conduites en Inox 316L*
- *Renouvellement des échelles*
- *Reprise de la cuve :*
 - ✓ *Reprise des bétons dégradés*
 - ✓ *Traitement des fissures*
 - ✓ *Étanchéité (voile et radier)*
 - ✓ *Imperméabilisation*

Montant prévu au budget : 32 000 €



▪ **Vote du Budget Primitif 2022**

➤ Travaux prévus en 2022

➤ Compte 2313 :

- **Réservoir de Landremont:**

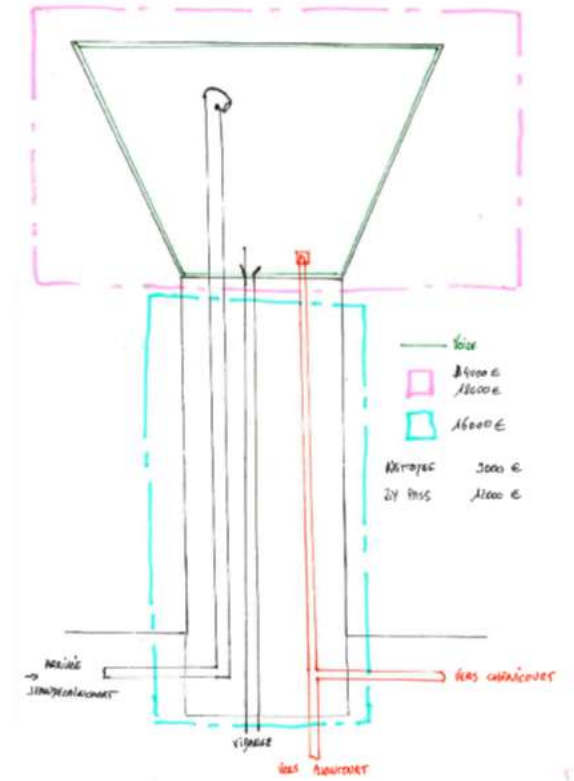
- *Enlèvement des terres et isolation de la toiture*

Montant prévu au budget : 13 000 €



▪ **Vote du Budget Primitif 2022**

- Travaux prévus en 2022
- Compte 2313 :
- **Réservoir de Chenicourt:**



▪ **Vote du Budget Primitif 2022**

➤ **Travaux prévus en 2022**

➤ **Compte 2313 :**

- **Réservoir de Chenicourt:**

- *Chaudronnerie, traversée de cuve*
- *Création d'un by-pass*
- *Chaudronnerie sur l'ensemble de conduites*
- *Nettoyage complet de la cuve*
- *Reprise des bétons et résines de la cuve*

Montant prévu au budget : 65 000 €



▪ **Vote du Budget Primitif 2022**

➤ **Travaux prévus en 2022**

➤ **Compte 2313 :**

- **Station de Loisy Puits 2:**

- *Renouvellement d'une pompe*

Montant prévu au budget : 17 000 €

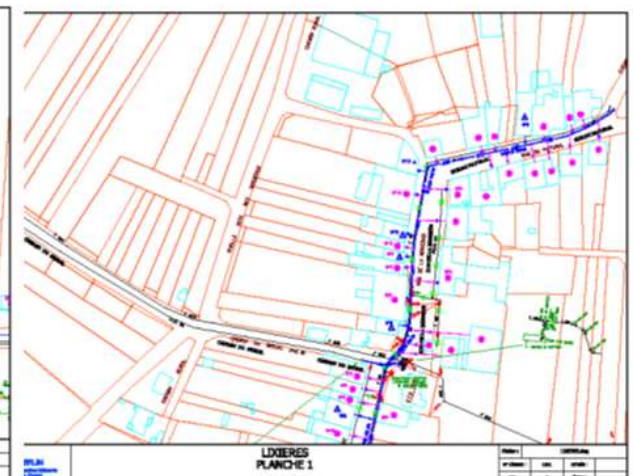
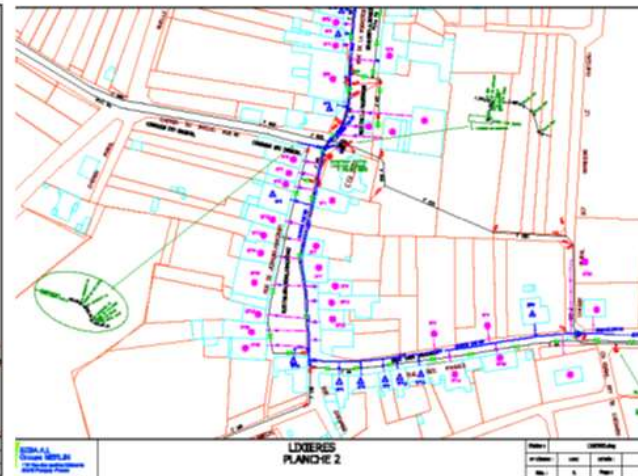
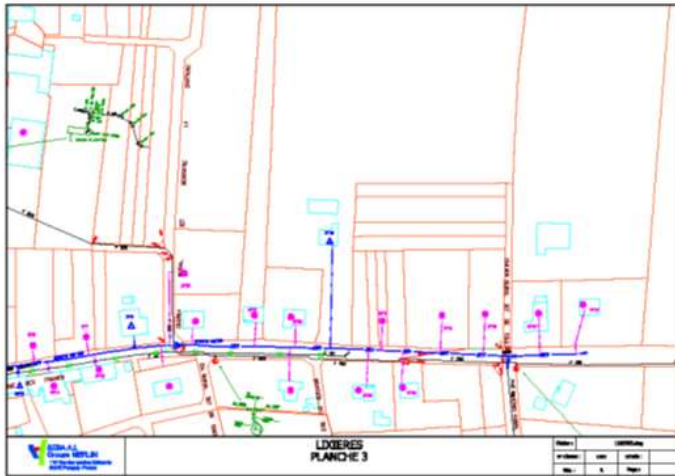


Vote du Budget Primitif 2022

Travaux prévus en 2022

Compte 2315 :

- Renouvellement des conduites et de branchements plomb sur la commune de Lixières : 360 000 € (contrat eau-climat avec subvention de l'Agence de l'Eau de 104 640 €).

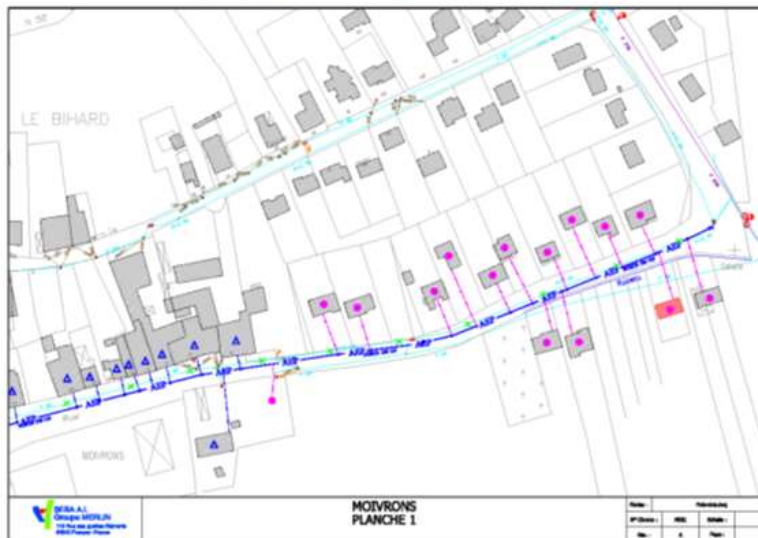


Vote du Budget Primitif 2022

Travaux prévus en 2022

Compte 2315 :

- Renouvellement des conduites et de branchements plomb sur la commune de Moivrons : 165 000 € (contrat eau-climat avec subvention de l'Agence de l'Eau de 28 620€ - acompte 50% sur les 57 240 €).



▪ **Vote du Budget Primitif 2022**

➤ **Travaux prévus en 2022**

➤ **Compte 2315 :**

- *Pose de regards de comptage sur les cimetières : 10 000 €*

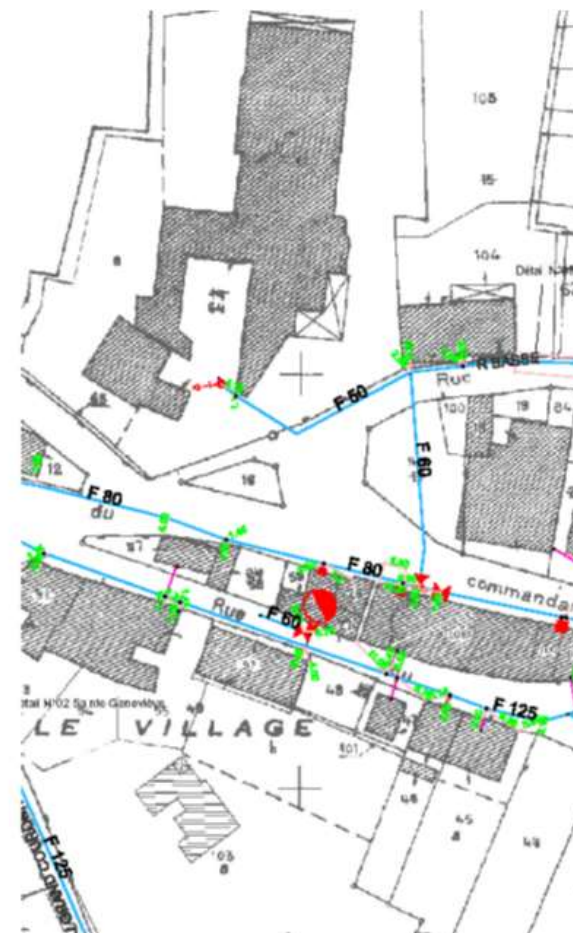


▪ **Vote du Budget Primitif 2022**

➤ **Travaux prévus en 2022**

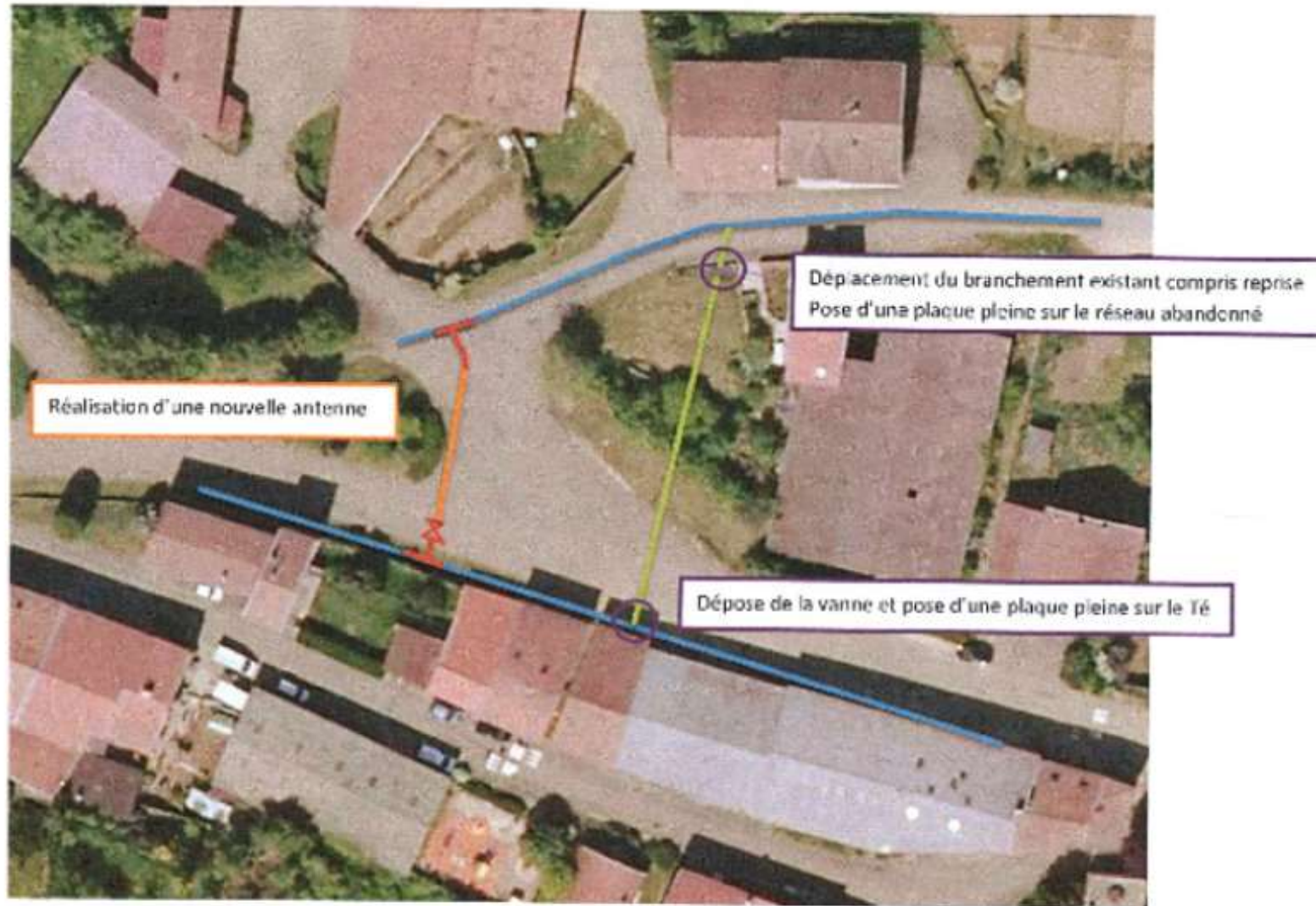
➤ **Compte 2315 :**

- **Déviation d'une conduite à Sainte Geneviève : 9 500 €**



SAINTE GENEVIEVE

Déconnexion d'une canalisation en domaine privé et création d'une antenne entre la rue Montliebert et la rue Basse



Une question est posée sur le processus d'installation des by-pass. L'installation du by-pass est réalisée avant les travaux qui durent environ 2 mois et permettra d'éviter les coupures et perturbations durant cette période mais servira aussi à long terme lors des entretiens annuels des réservoirs. Une information sera faite aux mairies concernées lors de la pose car il y aura un risque sur les bornes incendies. **Il est rappelé que l'usage des bornes est strictement réservé en cas d'incendie et non aux entreprises réalisant des travaux.**

M. Michel DONO, Président, prend la parole pour présenter les propositions nouvelles pour 2022, les reports et les propositions globales pour chacun des chapitres en :

Recettes réelles de fonctionnement :

- Sur le compte 7087, les 21 000 € correspondent aux frais facturés à la CC du BASSIN DE POMPEY relatif à l'entente intercommunale.
- Sur le compte 748, subvention à percevoir sur le salaire de la chargée de mission qualité de l'eau
- Sur le compte 775, les 9 000 € correspondent à la vente du terrain de BEY-SUR-SEILLE

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes réelles de fonctionnement	2 213 098,78 €	0,00 €	2 213 098,78 €

Recettes d'ordre de fonctionnement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'ordre de fonctionnement	134 688,64 €	0,00 €	134 688,64 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	2 347 787,42 €	0,00 €	2 347 787,42 €

Dépenses réelles de fonctionnement :

- Sur le compte 6061, les sommes ont été revues à la hausse pour absorber les futures augmentations de gaz et de fioul.
- Sur le compte 61523, travaux sur réseaux + interventions chez abonnés.
- Sur le compte 617, ont été prévues les sommes relatives au PSE (Paiements pour Service Environnementaux) et aux BNI (Bas Niveau d'Intrants).
- Le compte 6226 intègre les frais d'études pour le renouvellement du contrat SUEZ.
- Sur le compte 6411, le montant prévu tient compte d'une éventuelle embauche, selon les résultats du nouveau contrat de prestation des réseaux.
- Sur le compte 6531, le montant prévu tient compte du dégel du point d'indice annoncé par le gouvernement.
- Sur les comptes 6541 et 6542, les créances éteintes et les admissions en non-valeur seront mandatées pour les années 2021 et 2022 car le mandat émis en 2021 a été rejeté et a dû être réémis en 2022.
- Sur le compte 66111, le montant tient compte du futur prêt de 400 000 € destiné à financer les travaux des comptes 2313 et 2315.
- Sur le compte 6718, un jugement a été rendu sur le litige SAUR le 30/12/2021. Reste environ 39 000 € à régler pour solder le dossier.

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 432 472,18 €	0,00 €	1 432 472,18 €

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	915 315,24 €	0,00 €	915 315,24 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	2 347 787,42 €	0,00 €	2 347 787,42 €

Recettes réelles d'investissement :

- Sur le compte 1064, les 1 934 € correspondent à la plus-value de la vente du terrain à BOUXIERES-AUX-CHENES, à M. et Mme LORiot qu'il faut réinjecter en investissement.
- Sur le compte 1641, un emprunt de 400 000 € a été provisionné pour financer les travaux prévus aux comptes 2313 et 2315.
- Sur le compte 13111, n'ont été approvisionnés que les acomptes des deux subventions à percevoir.

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes réelles d'investissement	865 275,16 €	0,00 €	865 275,16 €

Recettes d'ordre d'investissement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'ordre d'investissement	920 595,24 €	0,00 €	920 595,24 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'investissement	1 785 870,40 €	0,00 €	1 785 870,40 €

Dépenses réelles d'investissement :

- Sur le compte 2051, report de 6 279 € correspondants à des engagements liés au site internet et à diverses commandes passées en 2021.
- Les comptes 2313 et 2315 ont été approvisionnés selon les travaux qui ont été précédemment présentés par M. Fabrice DELILLE. Les reports correspondent à des engagements signés en 2021 sur des travaux réalisés.

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses réelles d'investissement	1 570 454,69 €	75 447,07 €	1 645 901,76 €

Dépenses d'ordre d'investissement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'ordre d'investissement	139 968,64 €	0,00 €	139 968,64 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'investissement	1 710 423,33 €	75 447,07 €	1 785 870,40 €

Pour 36 – contre 0 – abstention 0

3°) Convention de stage de Mme SIMON Margaux :

Mme SIMON, étudiante en DUT Génie Biologique Option Environnement est intégrée pour un stage du 04/04/2022 au 10/06/2022.

Sujet du stage : Rédaction d'un diagnostic territorial des impacts sur la zone de protection des eaux de Loisy

Rémunération du stage : 3,90 € net de l'heure, soit une rémunération totale de 1 228,50 € avec avantage tickets restaurants de 6 € (50 % pris en charge par le syndicat), 3 € par jour de présence seront à déduire de cette indemnité.

Pour 36 – contre 0 – abstention 0

4°) Signature de l'accord-cadre des travaux neufs et d'entretien des réseaux d'eau potable du Syndicat :

L'accord-cadre actuel prend fin en avril 2022. Le marché a été lancé. La candidature proposée par la commission d'appel d'offres est la société SVT.

Pour 35 – contre 0 – abstention 1

5°) Bordereau des prix appliqués lors de l'établissement des devis :

Une modification sur la taxe nouveaux raccordements sera apportée. Elle passera de 350 € à 450 €. Cette hausse permettra d'absorber l'adjudication du nouveau contrat.

Pour 36 – contre 0 – abstention 0

6°) Souscription d'un emprunt :

400 000 € sont prévus au BP pour financer les travaux. L'offre du Crédit Agricole est soumise aux membres :

Conditions de prêts en vigueur au 02/03/2022 pour : Syndicat des Eaux de SEILLE et MOSELLE

Prêt n°1

Moyen terme à taux fixe

- Montant : 400 000.00 €
- Type échéance : Trimestrielle
- Taux client : 0,94 %
- Durée : 180 mois
- Montant échéance : 7 155,53 €
- Frais de dossier : 400.00 €
- TEG annuel proportionnel : 0,95 %

} offre sur 15 ans

Remboursement total sur 180 mois : 429 331.79 €

Prêt n°2

Moyen terme à taux fixe

- Montant : 400 000.00 €
- Type échéance : Trimestrielle
- Taux client : 1,09 %
- Durée : 240 mois
- Montant échéance : 5 571,57 €
- Frais de dossier : 400.00 €
- TEG annuel proportionnel : 1,10 %

} offre sur 20 ans

Remboursement total sur 240 mois : 445 725.60 €

Voir les Conditions Particulières de mise en place sur la page suivante.

Il est demandé par l'assemblée si le même emprunt devra être réalisé pour les années suivantes. La réponse est non, l'emprunt permettra de couvrir le démarrage des travaux puis les subventions devraient permettre le financement des années suivantes.

Option choisie : emprunt sur 15 ans

Pour 36 – contre 0 – abstention 0

7°) Renouvellement du marché relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance des installations d'eau potable :

Le contrat détenu par SUEZ prend fin au 31/12/2022, il est nécessaire de lancer un appel d'offres avant l'été afin de prendre les décisions qui s'imposent sur le nouveau contrat.

Pour 36 – contre 0 – abstention 0

INFORMATIONS

Règlement du litige SAUR avec le Tribunal Administratif :

Le Tribunal Administratif a rendu son jugement le 30/12/2021 est conclu de la manière suivante :

DECIDE :

Article 1^{er} : Le syndicat mixte des Eaux de Seille-et-Moselle versera à la société Saur la somme de 33 782,84 euros, assortie des intérêts au taux légal à compter du 7 février 2018.

Article 2 : Le surplus des conclusions des parties est rejeté.

Article 3 : Le présent jugement sera notifié à la société Saur et au syndicat mixte des Eaux de Seille-et-Moselle.

Délibéré après l'audience du 9 décembre 2021, à laquelle siégeaient :

M. Di Candia, président,
Mme Cabecas, conseillère,
Mme Fabas, conseillère.

Rendu public par mise à disposition au greffe le 30 décembre 2021.

Montant total réglé avec intérêts : 38 227,26 €. Cette somme est prévue au BP 2022. A l'origine, le risque était de devoir régler 180 000 €. Dans la mesure où la société SAUR avait deux mois pour refuser le jugement, nous pensons que l'affaire est maintenant classée.

Association Seille Moselle Protégeons nos Sources :

M. DONO explique qu'un tract a été diffusé par cette association laissant entendre que les analyses n'étaient pas conformes. Un dépôt de plainte pour diffamation a été effectué par le Syndicat à l'encontre de l'association.
Fin de la séance 19h55.